

**COUPE REGIONALE DE VTT  
CROSS-COUNTRY DES PAYS DE LA LOIRE  
RÈGLEMENT 2021**

**COUPE RÉGIONALE DE VTT  
CROSS-COUNTRY  
DES PAYS DE LA LOIRE  
RÈGLEMENT**

# COUPE REGIONALE DE VTT CROSS-COUNTRY DES PAYS DE LA LOIRE RÈGLEMENT 2021

## Article 1

La Commission Régionale de Vélo Tout Terrain des Pays de la Loire met en compétition la 'Coupe Régionale de Vélo Tout Terrain - Cross-country des Pays de la Loire'.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement, il s'engage à se soumettre, sans réserve, à toutes ses prescriptions.

## Article 2

Les manches de la Coupe Régionale sont des épreuves réservées aux personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme, sous réserve qu'elles soient titulaires d'une licence en cours de validité autorisant la compétition.

Tous les autres coureurs, qu'ils soient licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non, sont autorisés à participer à l'épreuve sous réserve de présenter un certificat médical datant de moins d'un an attestant de leur non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

La présentation d'une licence de pratiquant du cyclisme délivrée par une fédération affinitaire (UFOLEP, FSGT) vaut certificat médical dès lors qu'elle mentionne sans ambiguïté que sa délivrance a été soumise à la présentation d'un certificat médical.

Seuls les compétiteurs titulaires d'une licence autorisant la compétition, en cours de validité, souscrite auprès de la Fédération Française de Cyclisme, marquent des points pour le classement général de la Coupe Régionale.

## Article 3

Les catégories admises à participer aux manches de la Coupe Régionale sont les suivantes :

- |                     |               |
|---------------------|---------------|
| - Minimes filles    | (13-14 ans)   |
| - Cadettes          | (15-16 ans)   |
| - Juniors Femmes    | (17-18 ans)   |
| - Espoirs Femmes    | (19-22 ans)   |
| - Seniors Femmes    | (23 ans et +) |
|                     |               |
| - Minimes garçons   | (13-14 ans)   |
| - Cadets            | (15-16 ans)   |
| - Juniors           | (17-18 ans)   |
| - Espoirs           | (19-22 ans)   |
| - Seniors           | (23-34 ans)   |
| - Masters 35-49 ans | (35-49 ans)   |
| - Masters 50 et +   | (50 ans et +) |

Quel que soit leur âge, les coureurs masters titulaires d'une licence de 1<sup>ère</sup> catégorie VTT sont considérés comme des coureurs « *Seniors* ».

Les manches de la Coupe Régionale sont également ouvertes aux tandems, chaque équipage doit **obligatoirement** être composé de deux coureurs âgés d'au moins 17 ans dans l'année, les équipages mixtes ou féminins sont autorisés dans les mêmes conditions.

## COUPE REGIONALE DE VTT CROSS-COUNTRY DES PAYS DE LA LOIRE RÈGLEMENT 2021

### Article 4

A l'issue de chaque manche, les classements suivants seront établis :

- Minimes filles
- Cadettes
- Juniors Femmes
- Espoirs Femmes
- Seniors Femmes
- Minimes garçons
- Cadets
- Juniors Hommes
- Espoirs Hommes
- Seniors Hommes
- Masters 35-49 ans
- Scratch Espoirs Hommes, Seniors Hommes et Masters 35-49 ans
- Masters 50 et +
- Tandems

Pour chaque classement, **après** suppression des coureurs non titulaires d'une licence autorisant la compétition en cours de validité, souscrite auprès de la Fédération Française de Cyclisme la grille de points appliquée sera la suivante :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	160	21	78	41	50	61	30	81	10
2	150	22	76	42	49	62	29	82	9
3	140	23	74	43	48	63	28	83	8
4	130	24	72	44	47	64	27	84	7
5	120	25	70	45	46	65	26	85	6
6	116	26	68	46	45	66	25	86	5
7	112	27	66	47	44	67	24	87	4
8	108	28	64	48	43	68	23	88	3
9	104	29	62	49	42	69	22	89	2
10	100	30	61	50	41	70	21	90	1
11	98	31	60	51	40	71	20		
12	96	32	59	52	39	72	19		
13	94	33	58	53	38	73	18		
14	92	34	57	54	37	74	17		
15	90	35	56	55	36	75	16		
16	88	36	55	56	35	76	15		
17	86	37	54	57	34	77	14		
18	84	38	53	58	33	78	13		
19	82	39	52	59	32	79	12		
20	80	40	51	60	31	80	11		

## COUPE REGIONALE DE VTT CROSS-COUNTRY DES PAYS DE LA LOIRE RÈGLEMENT 2021

En cas d'ex aequo, les concurrents obtiendront le nombre de points prévu en fonction de leur place réelle au classement. Ainsi, si trois coureurs sont classés 14<sup>ème</sup>, ils totaliseront chacun 92 points, le concurrent classé immédiatement derrière eux (17<sup>ème</sup>) marquera 86 points.

Pour chaque classement, le Comité Régional attribuera un maillot distinctif au leader. Celui-ci devra être porté sur les manches de la coupe régionale XC des Pays de la Loire. Dans le cas contraire, le coureur ne marquera pas les points normalement gagnés sur l'épreuve du jour, sans que cela ne remette en cause les points marqués par les autres coureurs. Par exemple si le leader gagne une manche de la coupe régionale XC des Pays de la Loire sans porter son maillot distinctif, il marquera « 0 » point. Le second de l'épreuve marquera normalement « 150 » points.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

### Article 5

Le choix du circuit (longueur et nombre de boucles) est à l'initiative de l'organisateur sachant que les temps de course devront respecter les durées suivantes:

- Minimales filles, minimales garçons	:	0H30 - 0H45
- Cadettes et Cadets	:	0H45 - 1H00
- Juniors femmes et juniors hommes	:	1H00 - 1H15
- Masters 50 et +	:	1H15 - 1H30
- Autres catégories	:	1H30 - 1H45

La longueur d'une boucle doit être comprise entre 5 et 9 kms, les parcours en huit ou en trèfle sont à privilégier, le circuit doit prévoir un passage des coureurs sur la ligne d'arrivée à chaque tour.

Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours.

L'organisateur doit, au minimum, prévoir la mise en place d'une zone d'assistance technique matérialisée, à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

### Article 6

Pour chaque manche, il y aura deux départs différenciés, le premier à **11H00** (toutes catégories sauf juniors H., espoirs H., seniors H. et masters 35-49) et le deuxième à **14H30** (juniors H., espoirs H., seniors H. et masters 35-49). Le départ de la course « juniors » sera décalé.

### Article 7

Le départ sera donné selon le principe des lignes de départ, le non-respect de sa ligne de départ par un compétiteur sera immédiatement sanctionné par sa réintégration en dernière ligne.

Pour la 1<sup>ère</sup> manche de la Coupe, les lignes de départ seront déterminées selon le classement de la Coupe Régionale de l'année précédente et de la notoriété des compétiteurs engagés. Pour les autres manches de la Coupe, sauf décision particulière du Collège des Commissaires, les lignes de départ seront déterminées en fonction du classement provisoire de la Coupe Régionale et de la notoriété des compétiteurs engagés.

## COUPE REGIONALE DE VTT CROSS-COUNTRY DES PAYS DE LA LOIRE RÈGLEMENT 2021

L'accès à la zone de départ, pour les accompagnateurs, sera interdit pendant la mise en grille et sera soumis à l'approbation du juge départ.

Les concurrents non régulièrement engagés ainsi que ceux ne figurant pas dans le classement provisoire de la Coupe seront placés en dernière ligne, sauf les coureurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie VTT qui bénéficieront d'un placement privilégié.

Afin de faciliter la préparation des mises en grille, l'organisateur devra prendre toutes les dispositions pour que les émargements soient clos 30 minutes avant l'appel des coureurs.

Les inscriptions par internet seront closes le jeudi soir à 20h00.

Sauf avis contraire du Président du Collège des Commissaires, les engagements sur place sont autorisés moyennant le versement d'une majoration fixée forfaitairement à **10,00 €**, majoration qui sera intégralement perçue par le club organisateur (Sauf pour les coureurs n'ayant pas accès aux engagements par internet).

### Article 8

Dans chacune des catégories, les coureurs seront arrêtés dès lors que le premier concurrent de leur catégorie aura franchi la ligne d'arrivée et seront classés à 'n' tours du premier.

Tous les concurrents seront classés, sous réserve de franchir la ligne d'arrivée après le premier coureur de leur catégorie, sauf décision particulière du Collège des Commissaires.

### Article 9

Pour le classement général de la Coupe, sera retenue, pour chaque classement, la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat, si la Coupe comporte au moins 5 manches, une absence est considérée comme un résultat nul (0 point).

Les coureurs n'ayant marqué des points que dans une seule manche de la Coupe seront exclus du classement général final.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en fonction de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe, puis de l'avant-dernière manche, etc.

### Article 10

La remise des récompenses correspond, pour chaque classement, et sous réserve d'avoir **trois coureurs** au minimum classés dans le classement considéré, à la grille de prix suivante :

Classement	1	2	3	4	5	Total
<b>Cadettes</b>	20 €	15 €	10 €			<b>45 €</b>
<b>Juniors Femmes</b>	25 €	20 €	15 €			<b>60 €</b>
<b>Espoirs Femmes</b>	30 €	25 €	20 €			<b>75 €</b>
<b>Seniors Femmes</b>	35 €	30 €	25 €			<b>90 €</b>
<b>Cadets</b>	30 €	25 €	20 €			<b>75 €</b>

**COUPE REGIONALE DE VTT  
CROSS-COUNTRY DES PAYS DE LA LOIRE  
RÈGLEMENT 2021**

<b>Juniors</b>	35 €	25 €	20 €			<b>80 €</b>
<b>Espoirs</b>	55 €	40 €	30 €			<b>125 €</b>
<b>Seniors</b>	60 €	45 €	30 €			<b>135 €</b>
<b>Masters 35-49</b>	40 €	30 €	25 €			<b>95 €</b>
<b>Masters 50 et +</b>	35 €	25 €	20 €			<b>80 €</b>
<b>Tandems</b>	50 €	40 €	30 €			<b>120 €</b>
<b>Scratch</b>	70 €	55 €	40 €	30 €	25 €	<b>220 €</b>

Soit un total général de **1.200,00** euros versé aux récipiendaires à l'issue de la dernière manche par les membres de la **Commission Régionale de Vélo Tout Terrain** présents sur site.

Les **trois** premiers des catégories minimales filles et minimales garçons seront récompensés par des lots en nature fournis par la **Commission Régionale de Vélo Tout Terrain**.

Les concurrents figurant sur le podium du classement général sont tenus d'être présents à la cérémonie de remise des récompenses, sauf cas de force majeure dûment justifié, sous peine de ne pas recevoir leurs prix (ceux-ci sont alors conservés par le Comité Régional des Pays de la Loire).

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

### **Article 11**

Les réclamations concernant les comportements des autres concurrents ou le déroulement de l'épreuve doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de **soixante** minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de **trente** minutes après l'affichage des résultats.

### **Article 12**

Un titre de « *Meilleure organisation 2021* » sera attribué à l'épreuve qui aura été jugée la plus performante parmi les manches de la Coupe Régionale.

Le classement sera effectué par la **Commission Régionale de Vélo Tout Terrain** des Pays de la Loire à partir de la fiche technique d'appréciation remplie par le président du collège des commissaires en complément de l'état de résultats.

### **Article 13**

En sa qualité de gestionnaire, la **Commission Régionale de Vélo Tout Terrain** des Pays de la Loire se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la Coupe Régionale de VTT des Pays de la Loire.

### **Article 14**

Une épreuve réservée aux catégories « jeunes » peut être organisée conjointement à une épreuve de la Coupe Régionale des Pays de la Loire

L'organisation de cette épreuve reste à la charge de l'organisateur en ce qui concerne les horaires de départ. Les temps de course devront être adaptés au niveau d'âge des participants.

## COUPE REGIONALE DE VTT CROSS-COUNTRY DES PAYS DE LA LOIRE RÈGLEMENT 2021

. Intégration des catégories « Jeunes » à partir de la catégorie poussin à titre indicatif :

- 9H00 - Poussins/ines - 10 minutes - un tour d'un circuit d'environ 2 km.
- 9H20 - Pupilles - 15 à 20 minutes - deux tours d'un circuit d'environ 2 km.
- 10H00 - Benjamins/ines - 20 à 25 minutes - un tour du grand circuit ou 3 petits

Un classement par catégorie sera établi à l'issue de la journée. Aucun classement général sur l'ensemble des épreuves ne pourra être établi.

Les récompenses, exclusivement en nature, de l'épreuve « jeunes » restent à la charge de l'organisateur. Les podiums devront être récompensés.